

LA LETTRE D'INFOS DES FOYERS RURAUX DU GARD

<http://www.mouvementruralgard.org/>
www.facebook.com/federationdesfoyersrurauxdugard



JUILLET/AOÛT 2022



Les adhésions sont
ouvertes dès à présent
sur Gestanet
et Gestafil !

Rencontre des associations adhérentes du 11 juin 2022, à retrouver en page 2

SOMMAIRE

LA VIE DU RÉSEAU...

Rencontre des associations adhérentes	p 2
Fin de saison festive pour ADeauxMiNo	p 3
Les concerts "guinguettes" de Temps Libre	p 3
Que de bons souvenirs pour les 11-13 ans du séjour jeunes !	p 4
Création du Conseil départemental des jeunes	p 4
Les prochaines formations proposées par la FDFR 30	p 5
Tours et Détours : à vos agendas !	p 5

...ET D'AUTRES INFOS PRATIQUES !

« Faire se rencontrer les jeunes »	p 6
Pour un 15 octobre 2022 citoyen et fraternel	p 8
Contrat d'engagement républicain : de nouvelles règles pour les associations sportives	p 9
Remporter la mise avec un dossier de demande de subvention attrayant	p 11



Pause estivale pour la fédé !

Les bureaux de la FDFR 30 et du CDSMR 30 seront fermés
du lundi 01 au dimanche 07 août 2022.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été !

RENCONTRE DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

Samedi 11 juin 2022 ont eu lieu les assemblées générales du CDSMR 30 et de la FDFR 30.

Avant celles-ci, dans la matinée, une rencontre a réuni les associations adhérentes à notre fédération. Un moment convivial autour de diverses activités qui ont permis la rencontre et des échanges riches sur les attentes et besoins des dirigeants et autres bénévoles de notre réseau.

Pour accueillir les participants à cette matinée, la présidente de la FDFR 30, Sylvia TISOT, a prononcé un petit discours que nous vous partageons ici :

[...] Cela faisait déjà quelques temps que l'idée avait germée de donner la parole à celles et à ceux qui animent nos territoires ruraux, mais hélas les années COVID ont fait reculer toute innovation. Malgré tout, elles nous ont permis de réfléchir et de nous projeter dans l'avenir. C'est pourquoi vous êtes ici présent ce matin. Le Conseil d'administration et moi-même souhaitons être au plus proche de vous, nos associations adhérentes afin de pouvoir tenir notre rôle de fédération d'éducation populaire.

Juste un petit rappel qu'est-ce que l'éducation populaire ?

Il n'existe pas de définition instituée de ce qu'est l'éducation populaire, et c'est sans doute très bien comme cela.

L'éducation populaire, ce n'est pas une activité d'un après-midi, mais une démarche à long-terme. Elle nous invite à prendre le contrôle de nos actions, et implique de sortir de notre entre-soi pour aller vers une auto-organisation des personnes et des groupes sociaux qui sont habituellement exclus des cadres de réflexion et de décision. L'éducation populaire est un processus visant à faire évoluer les individus et la société en dehors des cadres d'apprentissage traditionnels. Elle permet aux personnes de se forger leur propre opinion sur la société et d'agir de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure.

L'action de la Confédération nationale des foyers ruraux et de ses membres est guidée par 5 principes qui réaffirment l'engagement citoyen des associations d'éducation populaire ancrées dans les territoires.

- *Faire que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité*
- *Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative*
- *Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle, dans la continuité historique des fondateurs de l'éducation populaire*
- *Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles et artistiques, ainsi qu'à des moments de formation tout au long de la vie*
- *Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus*

Parce qu'un travail en équipe efficace et pétillant articule toutes les énergies, les Foyers Ruraux portent depuis toujours une attention particulière à l'alliance essentielle entre bénévoles et salariés.

Les fédérations départementales comme la nôtre réunissent l'ensemble des associations impliquées dans l'animation du monde rural et qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire.

Environ deux tiers des associations adhérentes au mouvement sont des foyers ruraux, dont l'objectif est de rassembler l'ensemble des habitants des villages autour d'activités très diversifiées. Le dernier tiers est constitué d'associations rurales, qu'elles soient généralistes ou spécialisées (tourisme vert, valorisation du patrimoine, théâtre amateurs, diffusion culturelle en milieu rural, animation jeunesse, etc.).

Dans les régions, les départements, parfois dans les pays, ces associations sont fédérées au sein de 15 unions régionales, de 46 fédérations départementales, ou de foyers de grands secteurs. Elles accompagnent les associations dans leur développement, mènent des actions de formation des responsables associatifs, assurent et créent une dynamique de développement à l'échelle de leur territoire.

J'ai, je crois assez parler, je conclurais donc par une citation de Paulo Freire qui exprime parfaitement ma pensée dans cette phrase "Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les Hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde".



FIN DE SAISON FESTIVE POUR ADEAUXMINO



Le 25 juin dernier, la traditionnelle fête de fin de saison de l'association ADeauxMiNo, a connu un gros succès.

Plus de 250 Deauxois ou adhérents ont partagé un moment de convivialité autour d'une paella ou d'un verre de sangria. L'après midi a été ponctué par une démonstration des enfants pratiquants les différents ateliers de gymnastique sous le regard bienveillant de leur professeur Aline. Les pratiquants d'arts plastiques ont exposés leurs œuvres concoctées durant la saison.

Une exposition de haut niveau ! Après avoir remercié tous les participants ainsi que tous les bénévoles, le président a donné **rendez vous à tous le 9 septembre pour l'assemblée générale** qui marquera aussi le début de la nouvelle saison.

LES CONCERTS "GUINGUETTES" DE TEMPS LIBRE

Chaque 3ème vendredi du mois, de mai à septembre, l'espace socio-culturel Temps libre propose dans son jardin pédagogique, au milieu des carrés potagers, des concerts "guinguettes" de 18h30 à 22h30.

Voici les prochaines dates : **le 22 juillet, le 26 août et le 16 septembre**. Lors de ces guinguettes une buvette et une restauration sont prévues sur place.

D'autres festivités musicales et culturelles ont lieu dans ce jardin à l'accueil inconditionnel. Pour les découvrir c'est par ici >> <http://www.temps-libre.org/cest-parti-pour-le-festival-de-lortalet/>

> Jardin de l'Ortalet, avenue des jonquières à Saint Génès de Malgoires.

QUE DE BONS SOUVENIRS POUR LES 11-13 ANS DU SÉJOUR JEUNES !

Après la réussite du séjour de l'année dernière, la FDFR 30 a souhaité renouveler l'expérience cette année avec un groupe d'enfants âgés de 10 à 13 ans.

Ce sont 11 jeunes issus de nos associations adhérentes qui ont participé pendant 5 jours au séjour écoresponsable du côté de Le Vigan, le but principal : sensibiliser les jeunes à l'impact écologique que nous produisons chaque jour par nos diverses activités.

Nous avons ainsi pu parcourir différents aspects du Développement Durable, que ce soit par l'échange avec les jeunes, que par les différentes activités proposées.

Le programme :

Journée 1 : Trajet en Mini bus jusqu'au camping et à l'arrivée, pique-nique puis baignade sur l'Arboux ;

Journée 2 : Rencontre de l'association R d'évolution et de sa Ressourcerie ;

Journée 3 : Activité GEA (Grimpe Encadrée dans les Arbres) toute la journée sur le camping ;

Journée 4 : Journée à la rivière au bord de l'Arre ;

Journée 5 : Retour sur St Génès de Malgoires.

Nous étions logés dans des tentes, dans un petit camping, nos repas ont été préparés collectivement à partir de produits bio et/ou locaux.

L'ensemble du séjour s'est bien passé, et les jeunes ont été ravis de cette expérience. **Un séjour court mais intense qui leur laissera de sacrés souvenirs et l'envie de repartir l'année prochaine !**



CRÉATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES



Le Conseil départemental des jeunes traduit la volonté du Conseil départemental de mettre la jeunesse au cœur de ses politiques publiques.

Le « CDJ » est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté. Lieu de discussion, de réflexion et d'action, il invite les jeunes à faire entendre leur voix, notamment sur les projets du Conseil départemental, mais aussi à initier et réaliser des actions répondant directement aux besoins des jeunes et bénéfiques à tous.

Initié par le Conseil départemental, le Conseil départemental des jeunes est piloté et porté par ses équipes en collaboration avec l'Éducation nationale.

Le Conseil départemental assure l'encadrement et l'animation de toutes les séances du Conseil départemental des jeunes avec le soutien d'acteurs associatifs, de jeunes en Service civique, de spécialistes des thématiques choisies.

La FDFR 30 a répondu présente à l'appel aux partenaires associatifs du Conseil départemental et participera donc à ce projet !

> Pour en savoir plus :

<https://www.gard.fr/le-gard/le-conseil-departemental/le-conseil-departemental-des-jeunes.html>

LES PROCHAINES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LA FDFR 30

La fédération des Foyers Ruraux du Gard propose des formations destinées aux bénévoles associatifs. Voici deux formations à venir qui pourraient vous intéresser :

- **Prendre la parole en public : formation sur deux jours, les 20 octobre et 03 novembre 2022**

Pour réussir ses discours, ses interventions en public (réunion, assemblée générale, conférence, etc) mieux vaut connaître les principes de base de la communication et de l'expression orale. Mais pas seulement ! Il est indispensable également de connaître et comprendre les attentes de ses différents publics (institutionnels, politiques, presse, adhérents, bénévoles, équipe...)
S'exprimer clairement à l'oral est nécessaire, primordial pour : se présenter, exprimer son point de vue et prendre en compte celui des autres, valoriser son activité ou son association, promouvoir un projet...
Après avoir identifié les circonstances dans lesquelles ils sont amenés à prendre la parole en public au sein de leur association, les participants pourront travailler sur leur confiance en eux en apprenant à structurer leur discours et à gérer leur communication non verbale.

- **Etablir le budget prévisionnel de son association : formation sur un jour, le 10 novembre 2022**

L'objectif est d'aider les administrateurs des associations ne bénéficiant pas de salariés à construire le budget prévisionnel, outil indispensable pour une bonne gestion de l'association et élément stratégique du développement de l'association.

Sera abordé :

- La présentation des comptes en charges et produits ;
- La préparation du fichier informatique pour établir les budgets ;
- A partir de deux actions programmées : établir le budget prévisionnel pour chaque action ;
- Etablir le budget prévisionnel global de l'association.

Exercice à partir de situations concrètes vécues par le stagiaire au sein de son association, il devra choisir deux actions programmées et établir les budgets prévisionnels associés.

> **Pour plus d'informations et s'inscrire, contactez l'équipe de la FDFR 30 au 04 66 81 78 58.**

TOURS ET DETOURS : À VOS AGENDAS !



Voici les prochains rendez-vous randonnées de Tours et Détours :

- **Le 18 septembre 2022** : "Sentier d'interprétation du Montgrillet" avec Accès pour tous de Meyrannes.

Dans le cadre des journées du patrimoine, Accès pour tous en partenariat avec Serre et Calades et Rando Meyrannes vous emmène à la découverte de la faune, la flore, l'agriculture, la géologie et bien d'autres secrets méconnus.

> Inscriptions : Association Accès pour tous : 04 66 24 58 26 / valerie-accespourtous@orange.fr

- **Le 25 septembre 2022** : "Le Clos Gaillard, la valorisation d'un espace de garrigue périurbaine" avec Temps Libre de Saint Génès de Malgoires.

Une occasion de visiter un riche patrimoine bâti en pierres sèches, de rencontrer les arbres méditerranéens et de se confronter aux paysages... et de réfléchir ensemble aux effets du réchauffement climatique.

> Inscriptions : Association Temps Libre : 04 66 63 14 36 / secretariat@temps-libre.org

- **Le 22 octobre 2022** : "Les gorges du Gardon sur la Commune de Sainte Anastasie" avec Trail en VRAC de Sainte Anastasie.

Cette randonnée vous fera découvrir les différents paysages des Gorges du Gardon.

> Inscriptions : Association Trail en VRAC : trailenvrac@gmail.com

> **Pour plus d'informations sur Tours et Détours, demandez Simon au 04 66 81 78 58.**

« FAIRE SE RENCONTRER LES JEUNESSES »

Des associations d'éducation populaire appellent, dans une tribune à « l'Obs », à des actions en faveur de l'engagement de la jeunesse vers la citoyenneté, partout sur le territoire.

Au lendemain de l'élection présidentielle et à la veille des élections législatives, médias, partis et commentateurs n'ont cessé de regretter l'abstention ou la part importante du vote à l'extrême droite chez les jeunes. Il est possible de s'en désoler, mais il serait plus judicieux de regarder dans le précédent quinquennat pourquoi ces deux phénomènes continuent d'augmenter et ce qu'il serait possible de faire pour permettre aux jeunes de se réinvestir dans la démocratie.

Ce texte vise à donner quelques éléments de compréhension mais surtout à décrire le programme ambitieux que nos organisations essaient de construire et qui pourrait être mis en place pour sortir de cette grave crise démocratique.

Les limites du SNU

Au cours des cinq dernières années, la principale politique publique sur l'engagement des jeunes a consisté en la mise en place du service national universel (SNU). Si nous partageons complètement l'un de ses objectifs : favoriser la rencontre des jeunes de France et des territoires ultramarins, sa forme autoritaire et qui flatte le patriotisme ne peut leur permettre de vivre une importante étape vers un engagement citoyen.

Depuis bien plus d'un siècle, les associations d'éducation populaire savent que se construire en citoyen ne se résume pas à quelques jours de cours imposés sur ce que sont les valeurs de la République. Se construire en citoyen est d'abord un parcours long et parfois sinueux qui permet à chaque jeune d'éprouver dans sa vie, dans des temps scolaires et non scolaires ce qui fait la force de notre pays : la liberté, l'égalité et la fraternité/sororité. La République doit se vivre au quotidien plutôt que s'instruire au SNU. Les dispositions relatives au SNU inscrites dans le Code du Service national doivent être abrogées.

Le SNU en vigueur qui a montré ses importantes limites lors des deux périodes d'expérimentation, ne permet en aucun cas de créer des mixités, de construire des moments d'apprentissage au faire-ensemble, c'est-à-dire décider et agir collectivement. Il impose, ordonne, range et ne s'adresse qu'à une partie minoritaire des jeunes (intéressés par les uniformes ou désireux de cadres stricts). Le SNU pensé comme un dispositif faisant appel à des prestataires extérieurs ne donne à voir qu'une illusion de ce que doit être la citoyenneté, l'engagement et la participation à la vie démocratique. Il construit une bulle où règles et modules de formation sont plaqués.

Un parcours émancipateur

A l'opposé de ces conceptions sécuritaires et, si on n'y prête pas attention, de dérives dangereuses, nous souhaitons mettre en place un parcours émancipateur basé sur des pédagogies de la rencontre des jeunes et de la citoyenneté, rendant possible les mobilités, l'altruisme, le soin des autres, notamment des plus vulnérables, de soi et de la planète. Il doit s'inscrire dans les missions éducatives de l'Etat et donc s'appuyer sur des services de l'Etat forts. Il doit créer pour tous les jeunes de France les conditions pour être entendu, pouvoir agir, voyager, découvrir l'Europe, le monde, s'engager pour des causes citoyennes, solidaires, environnementales, contre les discriminations et pour l'égalité. La dimension collective y est importante, on ne fait pas société seul.e. en n'écoulant que ses désirs ou ses pulsions.

Un tel programme ne peut se mettre en place qu'avec les associations, fédérations, syndicats et mouvements de jeunesse, qu'avec les acteurs qui travaillent avec les jeunes et avec les acteurs des territoires. Nous défendons l'idée que permettre à des jeunes de s'expérimenter, de vivre avec d'autres dans un espace libre, de débattre et d'échanger mais surtout de faire, que les jeunes puissent décider de ce qui les concerne est fondamental pour construire les citoyens de demain. L'environnement éducatif sécuritaire et contraint que rencontrent les enfants et les jeunes dans plusieurs dispositifs censés les accompagner ne fait que renforcer l'idée que leurs combats et souhaits pour l'avenir du pays, de l'Europe et donc du monde ne sont pas pris en compte par les décideurs et les autorités, qu'ils décident à leur place.

Pour que chaque jeune Français puisse vivre la République, éprouver la liberté, l'égalité et la fraternité/sororité, nous proposons que le programme s'adresse à tous entre 11 et 25 ans sur les temps scolaires et hors école. Le parcours peut et doit reprendre des étapes symboliques de prise de responsabilités et des expériences de rencontres et de mixités : classes de découverte, séjours collectifs, correspondances scolaires, parcours Bafa, coopérations européennes et internationales, etc. Comme pour l'école, le programme s'appuie sur des financements d'Etat, il doit permettre l'émergence de tiers-lieux sur l'ensemble des territoires, urbains comme ruraux, où les jeunes auraient une place singulière pour créer des rencontres. Le programme doit impulser une dynamique positive, volontaire et riche de mixité des jeunes sur un temps long, là où le SNU contraint sur une très courte durée. Il s'agit, pour nous, de construire des lieux mettant en œuvre des pédagogies de la rencontre et du faire-ensemble, plutôt que d'imposer encore une fois une forme scolaire qui montre ces limites en termes d'enjeux de mixités, de démocratie et d'union nationale.

Janusz Korczak disait en 1919 : « A force d'être gavés de paroles édifiantes, de nombreux enfants finissent par prendre en aversion la vertu ; laissons-les découvrir eux-mêmes, graduellement, les bienfaits et les douceurs de l'altruisme. » La guerre en Ukraine et l'extrême-droïtisation du débat public nous obligent à nous replonger dans ces années d'entre-deux-guerres, et donc à proposer avec force la mise en place d'un parcours, véritable programme inclusif, permettant aux jeunes de se rencontrer sans contrainte, ni obligation et de (re)trouver les chemins de l'émancipation et de la citoyenneté.

Signataires :

- Malik Salemkour, président de la Ligue des Droits de l'Homme ;
- Jean-Baptiste Clérico, directeur général des Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education active (Cemea) ;
- Chloé Corvée, présidente de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)
- Christian Eyschen, Secrétaire général de la Libre Pensée
- Philippe Meirieu, président des Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education active (Cemea), professeur honoraire en sciences de l'éducation ;
- Anne-Marie Harster, présidente de Solidarité laïque ;
- Colin Champion, coresponsable du Forum français de la Jeunesse (FFJ) ;
- Nelly Vallance, présidente du Mouvement rural de Jeunesse chrétienne (MRJC) ;
- **Nathalie Monteiro et Véronique Marchand, coprésidentes de la Confédération Nationale des Foyers ruraux (CNFR)**
- Arnaud Tiercelin, Lucie Bozonnet, Yann Renault, coprésident.es du Comité pour les Relations nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education populaire (Cnajep) ;
- Frédéric Marchand, secrétaire général de l'UNSA Education ;
- Marie-Christine Bastien et Catherine Tuchais, cosecétaires générales du syndicat Education, Pluralisme, Action solidaire EPA-FSU ;
- Suzanne Chevrel, présidente des Eclaireuses et Eclaireurs unionistes de France ;
- Michèle Zwang-Graillot, présidente de la Ligue de l'Enseignement ;
- Tarik Touahria, président de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) ;
- Carla Dugault, coprésidente de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves nationale (FCPE) ;
- Imane Ouelhadj, présidente de l'Union nationale des Etudiants de France (Unef).

Extrait des propos recueillis par Gurvan LE GUELLEC pour "L'Obs", publié le 25 mai 2022 sur :
<https://www.nouvelobs.com/tribunes/20220525.OBS58926/faire-se-rencontrer-les-jeunes.html>

POUR UN 15 OCTOBRE 2022 CITOYEN ET FRATERNEL

Plusieurs fédérations associatives et des associations de maires lancent un appel national pour organiser la Journée autour de la citoyenneté et de la fraternité le 15 octobre 2022.

Comme chaque année, l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) réunit des associations d'élus et différents partenaires (Crédit coopératif, comité de la fête des Voisins, ADMR, Unis-Cité, L'Outil en main...) en vue d'organiser une Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité. Cette journée a pour but de promouvoir au sein de chaque commune volontaire l'éducation, la citoyenneté, l'engagement citoyen et le vivre-ensemble, et de développer le lien social. L'idée est de montrer un foisonnement d'actions collectives, petites et grandes, sur chaque territoire, pour donner à voir comment l'échelon de proximité peut dynamiser de manière positive et concrète l'interconnaissance et les solidarités.

Actions et activités de toute forme

Durant cette journée, toutes les communes de France sont invitées à mettre en œuvre des actions collectives ouvertes à tous les habitants, quelles que soient leur culture, leur origine, et leur génération. Cette démarche, laissée à l'initiative de chaque commune ou de chaque association, peut s'inspirer du concept de la Journée citoyenne (voir encadré) ou d'autres expériences locales (pique-niques intergénérationnels et interculturels, portes ouvertes au sein des Ehpad...) avec pour principal objectif d'obtenir la plus grande participation des habitants. Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage. Il est également souhaitable de valoriser les actions déjà menées tout au long de l'année dans le territoire lors de cette journée.

Déficit de lien et envie d'agir

Selon l'enquête d'opinion « Le Regard des Français sur l'évolution des liens sociaux en France », réalisée en septembre 2021, 64 % des personnes interrogées déclarent que les relations entre les habitants se sont détériorées ces vingt dernières années. 55 % des personnes interrogées précisent que les relations entre les jeunes et leurs aînés se sont dégradées, et 59 % disent que la crise sanitaire a accentué la défiance et les tensions entre générations. Ils sont aussi nombreux à souhaiter la multiplication d'actions pour reconstruire liens sociaux et repères collectifs. 63 % des Français sont ainsi prêts à participer à un événement local visant à créer et renforcer les liens entre les habitants.

Quelle est la différence avec la Journée citoyenne ?

Née en 2008 dans l'agglomération mulhousienne, à Berrwiller, la Journée citoyenne permet sur un jour de mobiliser bénévolement les habitants, les élus, les agents communaux et les associations, autour d'un projet d'amélioration de leur cadre de vie (rénovation d'équipements, valorisation de l'histoire et du patrimoine, contribution aux projets associatifs, projets culturels...), dans des lieux symboliques et utiles d'une ville. Cette journée met en synergie tous les acteurs en créant les conditions de leur coopération, de la construction à la finalisation du projet. Il s'agit de réaliser ensemble un ou des projets collectifs. Cette initiative se décline de plusieurs façons à travers 2 500 communes. Une date est décidée chaque année (en 2022, c'était le 21 mai), mais les communes ont aussi le choix de la programmer à un autre moment. Si vous êtes organisateur ou que vous souhaitez rejoindre le réseau, vous pouvez vous inscrire sur la plateforme qui recense l'ensemble des journées citoyennes. Il vous suffit d'aller sur le site de l'Odas et de remplir le formulaire.

Communication à disposition

En favorisant la communication et la convivialité entre les personnes, ce type d'événement local entend contribuer au mieux vivre-ensemble toute l'année. Un kit de communication est proposé sur le site de la Journée ainsi que toutes les explications pour rejoindre cette initiative coordonnée par l'Observatoire national de l'action sociale, le collectif Journée citoyenne et le Journal des acteurs sociaux.

Extrait de l'article d'Emilie GIANRE pour "Associations mode d'emploi", publié le 31 mai 2022 sur : <https://www.associationmodeemploi.fr/article/pour-un-15-octobre-2022-citoyen-et-fraternel.74987>

> **Pour plus d'informations et télécharger le kit de communication :** <https://jncf.fr/>

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN : DE NOUVELLES RÈGLES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Un décret a été publié au Journal officiel précisant les conditions de délivrance et de retrait de l'agrément accordé aux associations et fédérations sportives. Ces dernières doivent désormais répondre aux obligations du contrat d'engagement républicain pour obtenir un agrément de l'État.

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a donné lieu à l'application de diverses mesures dans le but de « lutter contre le séparatisme et les atteintes à la citoyenneté. »

Lutte contre la haine en ligne, neutralité des services publics, contrôle des lieux de culte, contrôle de l'instruction des enfants... Cette loi impose également – depuis le 1er janvier 2022 – aux associations de s'engager à respecter le caractère laïque et les principes de la République à travers la signature d'un contrat d'engagement républicain (CER). Cette signature est obligatoire pour les associations subventionnées ou agréées. En cas de non-respect, la subvention peut être retirée.

Pour rappel, l'association ou la fondation qui signe ce CER s'engage à "respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République" ; à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; et à "s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public". Le contrat s'articule en sept engagements (respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine, respect des symboles de la République).

Un nouveau décret d'application de la "loi confortant les principes républicains" contre le "séparatisme" a été publié au Journal officiel. Il détaille l'adaptation de cette règle au monde sportif c'est-à-dire aux associations sportives locales et aux fédérations sportives.

Le monde sportif soumis au CER

Ce décret du 10 juin 2022 "a pour objet de préciser les conditions de délivrance et de retrait de l'agrément accordé aux associations sportives et aux fédérations sportives."

Le Code du sport dispose que « les associations sportives ne peuvent bénéficier de l'aide de l'État qu'à la condition d'avoir été agréées » et que ce même agrément "est notamment fondé sur l'existence de (...) la souscription d'un contrat d'engagement républicain."

Le monde du sport ne fait pas exception et de nouvelles règles sont détaillées dans le décret avec quelques spécificités notamment en matière de démarches. Concernant la demande de l'agrément par exemple, en plus des pièces justificatives listées à l'article R. 121-4 du Code du sport, l'association devra joindre "le document par lequel le représentant légal de l'association atteste sur l'honneur que celle-ci s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain."

Autre nouveauté : "Lorsqu'elle informe le préfet du département du siège de l'association sportive de l'affiliation de cette dernière, la fédération sportive agréée" doit également désormais "joindre l'attestation de souscription du contrat d'engagement républicain."

Un agrément qui peut être retiré

Il était déjà prévu que l'agrément "accordé à une association sportive ou résultant de son affiliation à une fédération sportive agréée par l'État (...) peut être retiré par le préfet du département de son siège en cas de non-conformité des statuts ; violation grave, par l'association, de ses statuts ; atteinte à l'ordre public ou à la moralité publique ; méconnaissance des règles d'hygiène ou de sécurité ; méconnaissance des dispositions exigeant la qualification des personnes qui enseignent, animent, entraînent ou encadrent une activité physique ou sportive."

Mais ce décret récemment publié ajoute que "si les activités de l'association sportive ou les modalités selon lesquelles elle les poursuit méconnaissent les engagements du CER qu'elle a souscrit, le préfet du département de son siège procède, en fonction de la gravité du manquement, à la suspension ou au retrait de l'agrément." La suspension d'agrément est valable 6 mois, précise le texte, mais peut être écourtée "si l'association apporte la preuve qu'elle respecte à nouveau le contrat d'engagement républicain." En revanche, au bout de six mois, le préfet peut procéder à un retrait d'agrément définitif.

Dans ce cas précis, "l'arrêté portant suspension ou retrait est communiqué au maire de la commune où se situe le siège de l'association, au président de l'établissement public de coopération intercommunale et, le cas échéant, à la fédération à laquelle est affiliée l'association sportive."

Les fédérations aussi concernées par le CER

Pour recevoir l'agrément, les fédérations doivent aussi répondre à certaines conditions comme l'adoption de "statuts comportant des dispositions qui garantissent « le caractère démocratique de leurs élections et de leur fonctionnement", "avoir souscrit le contrat d'engagement républicain", justifier d'une existence d'au moins 3 ans ou encore "justifier qu'elles sont en mesure de participer à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives et d'offrir à leurs membres les structures administratives et l'encadrement technique que requièrent la pratique de la discipline et la protection de l'intégrité physique et morale des personnes, en particulier des mineurs."

L'article R. 131-5 du code du sport détaille les pièces qu'une fédération doit joindre à sa demande d'agrément et le décret précise que, désormais, la demande de renouvellement de l'agrément doit se faire au moins quatre mois avant le terme de celui-ci auprès du ministre chargé des sports. "L'agrément peut être retiré si les activités de la fédération ou les modalités selon lesquelles elle les poursuit méconnaissent les engagements du contrat d'engagement républicain."

De nouvelles missions attribuées aux fédérations

Une fois l'agrément en poche, une fédération sportive se doit de participer à la promotion et à la diffusion "des principes du contrat d'engagement républicain auprès de ses membres présentant la qualité d'association affiliée à la fédération, de licencié de la fédération, d'organisme à but lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs disciplines de la fédération et qu'elles autorisent à délivrer des licences, d'organisme qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou plusieurs disciplines de la fédération, contribuent au développement d'une ou plusieurs de celles-ci, et de société sportive."

Concrètement, les fédérations agréées s'engagent à envoyer le CER à ses membres, "à diffuser et promouvoir les principes du contrat d'engagement républicain auprès de ses préposés, salariés ou bénévoles et auprès des titulaires de titres permettant la participation aux activités sportives de la fédération", et enfin à organiser des sessions de formation relative à la détection, au signalement et à la prévention des comportements contrevenant aux principes du contrat d'engagement républicain.

Extrait de l'article de Lucile BONNIN pour "Maire-info", publié le 13 juin 2022 sur :

<https://www.maire-info.com/sports/contrat-d'engagement-republicain-de-nouvelles-regles-pour-les-associations-sportives--article-26515>

REMPORTER LA MISE AVEC UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ATTRAYANT

Une demande de subvention pour une association est assimilable à une campagne de publicité. Il faut faire en sorte que l'association se démarque des autres. Si les formulaires à remplir offrent peu de place à la créativité, le dossier d'accompagnement peut faire la différence.

Le premier réflexe à avoir, c'est de changer de point de vue. Se mettre dans la peau de ceux qui liront le projet, de ceux qui décideront d'accorder ou non un soutien financier. L'association peut par conséquent s'interroger sur ce qui les intéresse vraiment. Les enjeux qui gravitent autour des projets associatifs doivent trouver des points de rencontre avec ceux des organismes de financement. Pour une collectivité par exemple, si l'association a des activités qui permettent de valoriser le territoire, il sera judicieux de le souligner. Une deuxième bonne pratique consiste, à l'inverse, à épurer le dossier de tout ce qui ne les intéresse pas. Par exemple, si l'historique de l'association n'a pas d'utilité réelle dans la prise de décision, il faut éviter d'en parler.

Montrer sa différence

Une autre démarche consiste à s'interroger sur ce qui fait l'originalité de l'association. En effet, l'objectif de ce dossier est bien de la faire sortir du lot. Si c'est son action de proximité qui la distingue, il faudra que celle-ci se manifeste dans tous les éléments du dossier : les chiffres, les actions menées, mais aussi les termes employés, le style graphique. Par exemple, le style visuel pourra inclure des illustrations, le langage pourra être relativement informel, la tonalité conviviale, etc. Dans tous les cas, mettre en lumière dans le dossier une caractéristique et une seule de l'association sera une stratégie payante, car cela lui permettra de construire une image simple et cohérente aux yeux du lecteur.

Prouver sa capacité

L'association devra prouver à tout prix qu'elle est en mesure de réaliser le projet pour lequel elle sollicite des fonds. Pour ce faire, l'association ne doit pas hésiter à mettre en avant tous les moyens, toutes les ressources dont elle dispose pour atteindre ses objectifs : les bénévoles et leurs compétences, les locaux, les outils, etc. Par exemple, elle peut tout à fait proposer un portrait des personnes clés, assorti de leur photo, pour conférer au document une dimension plus vivante et incarnée. Rien ne l'empêche non plus d'insérer des captures d'écran de conversations de groupe WhatsApp entre les bénévoles, ce qui pourra constituer la preuve du dynamisme des relations. Il faudra également valoriser les actions passées. Une des façons de le faire pour marquer les esprits est de mettre en perspective les attentes, d'une part, et la réponse apportée par l'association, d'autre part. Par exemple : "X demandeurs d'emploi ont été accompagnés par l'association, et au bout de six mois, 70 % d'entre eux avaient décroché un contrat en CDD ou en CDI".

Donner envie

Comment ? En permettant aux gens d'imaginer le résultat des actions engagées. Les architectes, quand ils répondent à un concours, proposent des mises en situation de l'immeuble qu'ils vont construire, y insèrent des silhouettes de personnes en train de vivre dans les lieux qu'ils ont créés. L'association pourra faire de même en se projetant dans le futur qu'elle aura façonné grâce aux fonds obtenus. Décrire en détail le résultat, présenter des chiffres, des simulations, donner un avant-goût visuel du projet une fois terminé. Pour avoir encore plus de poids, il est possible d'y inclure une dimension émotionnelle : un parrain ou une marraine de l'association pourra prendre la parole et exprimer son soutien au projet, un bénéficiaire pourra témoigner de son changement de vie grâce à l'association, etc. Quel que soit le projet associatif, il touche l'humain : l'association doit donner leur juste place aux hommes et aux femmes qu'elle soutiendra par son action en faisant un usage pertinent du storytelling.

Une narration originale : la vidéo

Le dossier papier reste une valeur sûre en matière de demande de financement. Mais pourquoi ne pas créer une vidéo pour présenter les actions de l'association de manière plus vivante ? Aujourd'hui, pas besoin d'un grand bagage technique ni d'équipement coûteux pour la réaliser : un smartphone est suffisant, à condition de ne pas rogner sur la qualité de l'image (luminosité, stabilité de la caméra, cadrage) ni, surtout, celle du son.

Plusieurs formats sont disponibles parmi lesquels : filmer à la manière d'un reportage l'action sur le terrain ; interviewer des bénéficiaires ; proposer à des bénévoles de présenter leur mission ; réaliser une sorte de clip, sans paroles, pour transmettre une atmosphère ; pasticher des formats existants comme les vidéos très courtes et visuelles de TikTok, la télé-réalité, ou encore le talk-show. En la matière, la seule limite sera son imagination !

Aérer, alléger et rythmer

En ce qui concerne la présentation, la densité est l'ennemie de la lisibilité. Oui, mais comment dans ce cas intégrer toutes les informations que l'association souhaite partager avec ses lecteurs ? D'abord, en se demandant si les informations sont toutes nécessaires (voir ci-avant). Ensuite, en allégeant au maximum les pages. Il vaut mieux plus de pages mais moins de texte sur chacune que le contraire. La différence de taille de police de caractères peut être utilisée au maximum : les titres en très gros, le texte en beaucoup plus petit. Jouer également avec ce que les graphistes appellent la "réserve", la zone de vide qui se trouve entre les paragraphes, entre les photos et le texte, etc. Ce sont ces espaces qui garantissent une fluidité dans la lecture, une aération, un souffle. Les photos et les illustrations sont utiles à la fois pour illustrer le propos, lui donner une réalité, et aussi pour rythmer le texte. C'est pourquoi l'association devra les sélectionner avec perspicacité : il est bon de maintenir un style graphique constant pour les illustrations. Ne pas mélanger des photos très artistiques, avec des photos prises sur le vif, sauf si c'est pour créer un effet spécifique. Veiller également à ne pas inonder le dossier de photos. Mieux vaut quelques visuels en grand format, de bonne qualité, qu'une multitude de petits clichés qui noieront le regard du lecteur.

Enfin, dernier conseil, faire lire le dossier à quelqu'un qui est totalement extérieur à l'association pour qu'il évalue le degré « d'appétence » du document.

L'infographie pour présenter des données factuelles

Bien souvent, les données chiffrées vont venir en appui du dossier : situation dans la région, nombre de bénéficiaires, résultats des actions, etc. Mais pour les présenter, un tableau ou une liste de chiffres ne sont pas des supports très attrayants. L'association peut plutôt créer une infographie : sorte de tableau panoramique, coloré, agrémenté d'icônes et d'illustrations. Elle permettra de mettre en valeur les informations clés et de vulgariser des contenus compliqués. Il sera aussi possible de l'utiliser pour présenter un historique, en mettant en exergue des événements, des jalons dans l'histoire et l'action de l'association. Ou encore en faire usage pour expliquer un processus (par exemple les différentes étapes d'accompagnement d'un bénéficiaire). Les outils payants ou gratuits comme Canva, Infogram, Venngage proposent des dizaines de modèles à adapter selon ses besoins.

Extrait de l'article de Sophia HUYNH-QUAN-CHIÊU, consultante en communication pour "Associations mode d'emploi", publié le 25 mars 2022 sur :

<https://www.associationmodeemploi.fr/article/remporter-la-mise-avec-un-dossier-de-demande-de-subvention-attribuant.74602>